



**Réunion régulière mensuelle**  
**Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick**  
**Procès-verbal**  
**Mardi le 18 octobre 2022**

**1. Ouverture de la réunion**

Le mot de bienvenue est adressé par monsieur le maire

**2. Vérification du Quorum**

Madame la greffière confirme qu'il y a quorum.

**3. Déclaration de conflit d'intérêt**

Le conseiller Denis Couturier déclare qu'il est en conflit d'intérêt à la proposition 2022-20.

Le conseiller Jean-Baptiste Thériault déclare qu'il est en conflit d'intérêt à la proposition 2022-19.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Denis Couturier et appuyé par le conseiller Jean-Baptiste Thériault que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adopté.

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2022**

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé par le conseiller Steeve Savoie que le procès-verbal de la réunion régulière du 13 septembre 2022 soit adopté tel que présenté. Adopté.

**6. Affaires découlant du procès-verbal**

Madame la greffière fait la lecture des lettres reçues à la suite du 14 jours additionnels que disposait les citoyens pour faire connaître leur opinion en lien avec la demande de rezonage au 5, rue des Sapins.

**7. Rapport des Finances**

Madame la greffière présente les rapports financiers du fond général et eau-égouts pour la période se terminant le 30 septembre 2022 et le rapport mensuel des dépenses de monsieur le maire et des conseillers.

**8. Rapports**

▪ **GRC**

Absent, une rencontre aura lieu prochainement pour discuter des dossiers en cours.

▪ **Maire**

Monsieur le maire mentionne qu'il assiste à plusieurs réunions en raison de la réforme municipale. Les élections des nouvelles entités se tiendront le 28 novembre. Il souligne qu'au niveau du recyclage on dénote un grand manque de la population du Restigouche, beaucoup de gens mettent des poubelles dans le fond du bac de recyclage.

Une corvée de nettoyage s'organise d'ici la fin du mois d'octobre au bord du ruisseau à la Halte routière, si des gens intéressés d'y prendre part contacter le bureau municipal pour donner vos noms.

Le 20 octobre prochain, une première rencontre se tiendra à la Salle du citoyen afin de former un comité "Plein Air".

Monsieur le maire remercie les organisateur et les bénévoles pour le Festival d'automne ainsi que la population et les visiteurs pour leur participation. Il termine en mentionnant qu'en janvier 2023, des nouvelles directives sur le code du bâtiment devraient entrer en vigueur.

- **Directrice générale**

Madame la directrice générale n'a pas de rapport à présenter à cette réunion et fait la lecture de correspondance reçue.

- Une demande d'autorisation d'un citoyen pour couper des arbres qui sont sur son terrain mais à proximité du bord de la rue Bellevue. Le conseiller Couturier demande quelle est la recommandation des travaux publics à ce sujet? Madame la directrice mentionne qu'une vérification a été faite par le responsable des travaux publics mais qu'elle va demander un 2<sup>e</sup> avis.

Plainte reçue pour les camions qui ne font pas d'arrêt (Stop) sur le chemin de la traverse qui mène au moulin Irving (Rang 7 & 8). Madame la directrice mentionne que plusieurs plaintes ont été reçu au cours des derniers mois à ce sujet. Le département de la voirie et la compagnie Irving ont été contacté pour tenter de remédier à la situation – tel le nettoyage des fossés et un avertissement aux camionneurs ont été fait et la situation semblait s'être amélioré mais on semble noter une récurrence des camionneurs, ce pourquoi une lettre a été adressé et sera acheminé à la compagnie Irving.

- **Comités du conseil**

Aucun rapport n'est présenté à cette réunion.

## 9. **Motions et résolutions :**

### **Proposition 2022-15 : Choix de l'entrepreneur – travaux rue Notre-Dame 2023 :**

**ATTENDU QUE** des travaux d'infrastructures majeurs pour la rue Notre-Dame débiteront au printemps 2023;

**ATTENDU QUE** les travaux d'infrastructures sont sous la supervision de la firme d'ingénieur Boissonnault McGraw qui était responsable de publier l'appel d'offre pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la fermeture des appels d'offres s'est terminée le jeudi 6 octobre, 14h, heure d'ouverture des soumissions;

**ATTENDU QUE** trois soumissions incluant les taxes ont été reçu soit :

1. Falls Construction Ltd au montant de 3 978 545.75\$;
2. Foulem Construction Ltée au montant de 3 760 684.00\$;
3. LCL Excavation (2006) Inc. au montant de 3 172 689.00\$

Il est proposé par le conseiller Steeve Savoie et appuyé par le conseiller Cédric Léonard que le contrat pour les travaux de la rue Notre-Dame qui débiteront au printemps 2023 soit octroyé au soumissionnaire le plus bas, soit LCL Excavation (2006) Inc. au montant de 3 172 689.00 \$ incluant les taxes.

**Question :** Le conseiller Deschênes-Thériault demande si nous avons eu une recommandation de l'ingénieur à savoir si tout était respecté dans la soumission, étant donné qu'elle était la plus basse. Madame la directrice générale répond que oui, elle a le document à l'appui. Adopté.

### **Proposition 2022-16 : Ouverture marge de crédit – fonds eau et égouts projet rue Notre-Dame**

**ATTENDU QUE** des travaux de grande envergure seront entrepris sur la rue Notre-Dame en 2023 et que des coûts seront engendrés avant le début des travaux pour fin de préparation;

**ATTENDU QUE** la Communauté rurale de Kedgwick doit avoir recours à du financement intérimaire pour assurer la période de préparation du projet de la rue Notre-Dame et ne pas affecter le budget d'opération du fonds eau et égouts;

Le conseiller Steeve Savoie mentionne qu'il est en conflit d'intérêts dans les deux prochaines propositions car UNI Coopération financière est son employeur, il ne se prononcera pas sur le vote.

Il est proposé le conseiller Jean-Baptiste Thériault et appuyé par la conseillère Huguette Fournier que la Communauté rurale de Kedgwick demande une marge de crédit chez UNI Coopération financière au montant de 993 764.00\$, pour une durée de deux (2) ans.

**Question :** Le conseiller Guillaume Deschênes Thériault explique que nous devons couvrir les dépenses encourus des travaux avant de recevoir les subventions du gouvernement, ce pourquoi nous devons avoir une marge de crédit pour supporter les coûts et que ceci est une procédure normale à suivre. Adopté.

### **Proposition 2022-17 : Ouverture marge de crédit – fonds général projet rue Notre-Dame**

**ATTENDU QUE** des travaux de grande envergure seront entrepris sur la rue Notre-Dame en 2023 et que des coûts seront engendrés avant le début des travaux pour fin de préparation;

**ATTENDU QUE** la Communauté rurale de Kedgwick doit avoir recours à du financement intérimaire pour assurer la période de préparation du projet de la rue Notre-Dame et ne pas affecter le budget d'opération du fonds général;

Il est proposé le conseiller Jean-Baptiste Thériault et appuyé par le conseiller Guillaume Deschênes-Thériault que la Communauté rurale de Kedgwick demande une marge de crédit chez UNI Coopération financière au montant de 2 961 300.00\$, pour une durée de deux (2) ans. Adopté.

### **Proposition 2022-18 Avis de démolition – 61, rue Jeanne-D'Arc**

**Le conseiller Jean-Baptiste Thériault se retire.**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'Arrêté municipal 14-2016 portant sur les lieux dangereux ou inesthétiques de la Communauté rurale de Kedgwick et sous les dispositions de la loi sur la gouvernance locale, chapitre 18, y compris les amendements, un avis de conformité a été déposé le 25 août 2022 au 61 rue Jeanne-D'Arc portant le NID # 50239052;

**ATTENDU QU'AUCUN** appel n'a été fait par le propriétaire ou la succession pour corriger la situation dans le délai prescrit de 14 jours suivant l'avis de conformité;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est structurellement défectueux et constitue un problème de sécurité pour quiconque se trouve à proximité de cette propriété;

**ATTENDU QU'en** vertu des articles 137 (1) à 137(5) de la loi sur la gouvernance locale, la Communauté rurale a le pouvoir de nettoyer, de réparer ou de démolir;

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé par le conseiller Steeve Savoie qu'il soit résolu que le conseil autorise l'agent chargé de l'exécution et l'application de l'Arrêté 14-2016 portant sur les

lieux dangereux ou inesthétiques de la Loi sur la gouvernance locale, Carole Tremblay, de prendre les mesures décrites dans l'avis de conformité afin de rendre cette propriété conforme en la démolissant. Adopté.

**Proposition 2022-19 : Choix de l'entrepreneur pour la démolition au 61, rue Jeanne-D'Arc**

**ATTENDU QU'UN** appel d'offre public a été affiché pour la démolition du bâtiment au 61, rue Jeanne-D'Arc;

**ATTENDU QUE** la date limite pour déposer les soumissions était le 17 octobre 2022, 16h, heure d'ouverture des soumissions;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçu soit : St-Pierre Road Construction au montant de 7800 \$ + taxes et R. Ouellet & Fils Excavation Ltée au montant de 7800 \$ + taxes ;

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé le conseiller Denis Couturier qu'il soit résolu que les services de R. Ouellet & Fils Excavation Ltée soient retenus pour l'exécution des travaux.

**Question :** Le conseiller Cédric Léonard mentionne que la soumission de St-Pierre Road Construction a dû être rejeté car des documents étaient manquants. Adopté.

**Proposition 2022-20 :**

Le conseiller Couturier se retire et le conseiller Thériault reprend sa place.

**Arrêté 19-2022 modifiant l'arrêté No. 19-2017 du Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick par suite d'une demande de rezonage au 5, rue des Sapins (terrains # 50263279 et 50381714)**

**ATTENDU QU'UNE** demande formelle de changement de zonage pour les parcelles 50263279 et 50381714 a été déposé à la Commission d'urbanisme pour l'aménagement d'une garderie commerciale pouvant accueillir 42 enfants et employés associés (27 enfants dans le bâtiment principal et 15 enfants dans l'autre bâtiment principal) ainsi qu'un usage secondaire de logement unifamilial ;

**ATTENDU QUE** le Plan rural de Kedgwick attribue la « Zone résidentielle de faible densité R1 » au 5, rue des Sapins NID 50263279 et le NID 50381714, et par conséquent, une garderie commerciale n'est pas permise;

**ATTENDU QU'UN** projet d'arrêté pour modifier l'arrêté 19-2017 du plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick a été rédigé par la commission d'urbanisme et présenté au conseil municipal;

**ATTENDU QU'UNE** opinion écrite a été déposé au conseil municipal par le comité consultatif en matière d'urbanisme de la Commission des services régionaux du Restigouche le 21 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** des audiences publiques se sont tenues le 13 septembre dernier lors de la réunion publique mensuel et que le conseil a entendu la requérante et les oppositions écrites, y compris le public qui a participé et s'est prononcé soit en faveur ou pour contester la demande de rezonage;

**ATTENDU QUE** le public disposait de 14 jours additionnels suivants les audiences publiques pour soumettre des oppositions supplémentaires;

**ATTENDU QUE** les oppositions supplémentaires ont été présentés et lus lors de la présente réunion;

**ATTENDU QUE** le conseil dispose de toutes les informations nécessaires pour être en mesure de considérer la première et la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 19-2022 « Un arrêté pour modifier l'Arrêté no. 19-2017, plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick »

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le conseil procède à la première et la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 19-2022, « Un arrêté pour modifier l'Arrêté no. 19-2017, plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick »

Proposé par : le conseiller Steeve Savoie et appuyé par le conseiller Guillaume Deschênes-Thériault.

La proposition ne reçoit pas l'appui des autres membres du conseil. Monsieur le maire formule un tour de table afin que les conseillers débattent de la proposition.

**Conseiller Steeve Savoie** : Mentionne que certains opposants au projet avait fait circuler une pétition mentionnant que si le conseil approuvait cette demande de re zonage, que ça ouvrait la porte à ce que plein de commerces puissent ouvrir dans toutes les zones résidentielles de Kedgwick. J'ai expliqué que cette affirmation était fausse car à ce moment-ci, notre travail était de prendre une décision seulement pour 5 rue des Sapins.

Mentionne que selon lui une garderie commerciale était le commerce qui se mariait le mieux avec une zone résidentielle.

Mentionne qu'il porte le chapeau de « Conseiller Scolaire » dans la communauté et que pour peupler notre école, ça prenait des familles et que pour avoir des familles, ça nous prenait des places en garderie. Il se prononce en faveur du projet.

**Conseiller Cédric Léonard** : Le cœur d'une communauté ce sont les enfants mais trop de personnes sont contre le projet de cette envergure dans ce quartier. Le conseiller Léonard mentionne qu'il a été élu pour faire valoir la voix de la population et que trop de controverse sont soulevés dans ce dossier. Il mentionne entre autres que le 29 octobre 2020, une demande de rezonage a été fait pour une garderie désignée et le 19 novembre 2020, une demande de permis a été fait pour la construction d'un garage détaché sur le même lot. Il est contre le projet.

**Conseiller Guillaume Deschênes-Thériault** : Le conseiller Deschênes-Thériault a un malaise avec le fait que le bâtiment est déjà là et aménagé pour une garderie alors qu'une demande de rezonage était en cours, le conseil se retrouve devant le fait accompli. Les places en garderie à Kedgwick se font rare et c'est un besoin essentiel pour les parents ce pourquoi, il se prononce en faveur du projet. Si le conseil vote contre, le plan rural s'applique. Ce qui veut dire que la garderie passe de 27 places à moins de 20 places, ce qui aura un impact direct sur la garderie. Il explique que si le conseil vote pour le rezonage, la rue ne sera pas rezonée au complet ce sont seulement les deux terrains impliqués dans la demande.

**Conseillère Huguette Fournier** : Mentionne que c'est un dossier dans lequel beaucoup d'infractions ont été commises. Elle vote contre la demande.

**Conseiller Jean-Baptiste Thériault** : Mentionne que les permis de construction n'ont pas été demandés pour les bonnes raisons. Il vote contre la demande.

**Monsieur le maire Éric Gagnon** : Mentionne que son problème dans ce dossier est la demande de permis initial qui a été fait pour la construction d'un garage et ne n'est pas ce qui a été fait. Quand on veut créer un besoin, mais qu'on créer un problème dans la communauté, c'est inacceptable. Il vote contre.

La proposition reçoit deux votes en faveur, quatre votes contre, une abstention.

La proposition 2022-20 selon laquelle le conseil procède à la première et la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 19-2022, « Un arrêté pour modifier l'Arrêté no. 19-2017, plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick » est Rejeté.

## 10. Rapport des conseillers

**Le conseiller Jean-Baptiste Thériault :** Le niveau de l'eau est bon. Les employés aux travaux publics effectuent la maintenance pour l'hiver. Le remplacement de la pompe dans le puit no.3 est à l'étude.

**La conseillère Huguette Fournier :** Une balançoire pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite a été achetée et installée dans le parc de la halte routière. Les travaux de teindre la Tour des Pionniers ont été faits durant l'été. Six(6) thermopompes ont été installées à la Salle du citoyen. Des travaux pour rafraîchir les affiches aux entrées du Village ont été débutés, une est complétée et l'autre sera complétée en 2023. Elle mentionne que le parc des Moulins, situé le long de la rue Notre-Dame est un projet qui va relater l'histoire des industries forestières locales depuis la fondation de Kedgwick, jusqu'à ce jour. Les affiches et le projet sera complété l'été prochain. Madame Fournier avise qu'elle a assisté à une première rencontre du Comité consultatif en développement touristique du Restigouche.

**Le conseiller Steeve Savoie :** Il mentionne qu'il a travaillé au courant de l'été sur le projet de la rue Notre-Dame. Le choix du contracteur a été fait ce soir. Une rencontre est prévue avec le contracteur et l'ingénieur pour expliquer l'ampleur du projet et sur combien de mois le projet va se dérouler. Le gouvernement avait prévu asphalté la rue Notre-Dame cet été. Sachant que le projet allait se faire en 2023, il mentionne qu'il a proposé au ministère de prendre ces argentés budgétés et d'asphalter une section de la rue St-Camille. Il mentionne la liste des rues qui ont été réparées cette année.

**Le conseiller Denis Couturier :** Il félicite le conseil pour le travail ardu sur le dossier du rezonage. Pour l'aréna, une pièce du compresseur était défectueuse, devrait recevoir la pièce le 19 octobre et le montage de la glace débutera ensuite. Il félicite également le comité du Festival d'automne pour la présentation de cette 43<sup>ème</sup> édition.

**Le conseiller Guillaume Deschênes-Thériault :** Au niveau de la gouvernance locale, une carte est disponible pour connaître les limites de la nouvelle Communauté rurale. L'exercice budgétaire est en cours. Beaucoup de travail à faire sur le dossier. Une élection aura lieu en novembre prochain pour ajouter un siège à la table du conseil. Beaucoup de nouveaux arrivants à Kedgwick. La municipalité travaille fort avec L'AMINA pour leur intégration. Il mentionne que la Municipalité a reçu une subvention de 50 000\$ dans le cadre du projet "Découvrir nos centre-ville". L'achat d'un écran pour des films extérieurs et une affiche dynamique font partis de ce projet.

**Le conseiller Cédric Léonard :** Monsieur Léonard avise que pour les mois de juin, juillet et août il n'apportera aucune feuille de dépenses il mentionne que c'est sa façon de redonner à la communauté. Le tournoi annuel des pompiers est prévu pour juin 2023 et c'est au-delà de 500 pompiers qui seront présents pour l'événement. Les pompiers sont déjà à l'œuvre pour la préparation de ce bel événement. Le plan de mesures d'urgence devrait être adopté à la prochaine réunion.

## 11. Présentation du public

### Francine Levesque

Madame Levesque est porte-parole du groupe Vélo Restigouche-Ouest. Elle mentionne que le groupe aimerait que la Communauté rurale de Kedgwick rendre ses routes accessibles et en toute sécurité pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les vélos. L'objectif du groupe est l'élargissement de l'accotement de la route 17 qui unit les communautés de Kedgwick et St-Quentin. Il existe des

solutions pour rendre ses routes sécuritaires. De gros travaux sont prévus sur la rue Notre-Dame l'été prochain et madame Levesque demande de réfléchir s'il serait possible de faire une place réservée aux vélos. Les membres du groupe sont : Jason Talbot, Manon Bujold, Francine Levesque, Sylvie Lapointe, Serge Levesque et André Potvin. Le groupe souhaiterait ajouter un conseiller municipal au groupe.

Le conseiller Savoie mentionne que le conseil est en réflexion pour enlever un côté de trottoir quand la rue Notre-Dame sera refaite.

### **Village et Musée Forestier**

Monsieur Francis Bérubé se présente comme consultant engagé par le comité du musée et en remplacement de monsieur Éric Normand qui ne pouvait être présent. Il mentionne que depuis le printemps dernier, un grand ménage a été fait sur le terrain grâce à l'implication des bénévoles. Une demande de subvention a été déposée. L'organisme a reçu des dons en argent qui ont été utilisés pour payer des factures. Le comité du Village et Musée Forestier remercie le conseil pour leur support moral et demande à la Municipalité la possibilité d'une contribution financière de 3000\$ à 7000\$, afin d'aider aux dépenses de fonctionnement de 2023. Monsieur le maire mentionne qu'avec la mise en place de la nouvelle communauté le budget d'opération sera géré différemment cette année. Le conseiller Guillaume Deschênes-Thériault prend la parole et propose à monsieur Bérubé de se présenter à une réunion de travail du conseil afin de présenter les projets prévus au Village et Musée Forestier.

## **12. Question du public**

**Madame Claudine Bérubé :** Elle mentionne qu'elle a eu plusieurs attaques personnelles sur le dossier de rezonage. Elle mentionne également que depuis le début, elle suit les étapes tel que suggérées. Elle ajoute qu'au moment où elle a fait la demande de permis, il était écrit que c'était pour un service de garde et non un garage détaché. Elle mentionne que présentement, elle a 27 places et que la garderie crée de l'emploi dans la région.

**Monsieur Raymond Simon :** Demande comment était l'achalandage à la Tour cet été? Madame Émilie Cossette, agente communautaire que c'est un peu plus de 300 personnes qui ont visité la Tour pour la période de juillet et août. Monsieur Simon ajoute qu'il attend une réponse de l'urbanisme depuis deux mois en lien avec un projet qu'il veut développer. Monsieur le maire suggère que si aucun suivi n'est fait sur le dossier au cours des prochaines semaines de le contacter pour en discuter.

**Madame Carole Laliberté :** Remercie le conseil pour le travail effectué dans le dossier du rezonage.

**Monsieur Vincent Thompson :** Demande quand il aura une réponse pour acheter une partie de terrain en arrière de sa résidence. Monsieur le maire répond que le conseil n'a pas discuté du dossier. Monsieur le conseiller Léonard mentionne qu'il y a plusieurs dossiers à gérer au niveau municipal et que son dossier sera pris en charge prochainement.

## **13. Date de la prochaine réunion : Mardi 15 novembre 2022**

## **14. Levée de la réunion**

Il est proposé par Steeve Savoie que la réunion soit levée à 21h45.

  
Eric Gagnon, maire

  
Carole Tremblay, greffière